

BULLETIN DU Syndicat Central des Agriculteurs DE LA LOIRE-INFÉRIEURE

TELEPHONE : 141.95 - 157.42

Pour la Publicité, s'adresser :
Publicité de l'Ouest et du Centre
11, Rue de la Fosse, NANTES

de la Confédération Générale des Vignerons, des Syndicats de Producteurs de Chanvre et d'Osier
des Planteurs de Tabac de Loire-Inférieure, de la Société Mutuelle Agricole
des Associations Rurales, Viticoles, Maraîchères et Avicoles
Organe du Syndicat Départemental de Défense contre les Ennemis des Cultures

N° de nos Cheques Postaux Nantes :
6.015 pour le Syndicat Central.
285.10 pour la Coopérative.
235.34 pour la Société Mutuelle.
147.18 pour la Confédération des Vignerons.
270.81 pour le Syndicat de Défense contre les Ennemis des Cultures.



PETITES PROPRIÉTÉS : D'après une statistique, il existe en France : 2.235.465 propriétés de moins d'un hectare ; 2.617.558 propriétés de 1 à 10 hectares ; 771.118 de 10 à 40 hectares et seulement 138.671 de plus de 40 hectares.

DISPONIBILITÉS LAITIÈRES : Actuellement l'Allemagne dispose de près de 250 litres de lait par habitant et par an. En France, nous disposons de 270 litres, en augmentation d'une vingtaine de litres par rapport aux évaluations d'il y a cinq à six ans.

UN COMITÉ SUPÉRIEUR DU BOIS a été institué au Ministère de l'Agriculture. Composé de 34 membres, il donnera son avis sur les questions qui lui seront soumises, pour la propagande en faveur du bois, les modifications de lois, la perfectionnement de la production forestière, les questions fiscales, douanières, etc.,

VINS D'ALSACE : Les vins d'appellation d'origine, récoltés dans le Haut-Rhin, Bas-Rhin et la Moselle, dont l'appellation a été régulièrement déclarée avant le 1^{er} janvier 1931, bénéficieront des mêmes avantages que ceux accordés par toutes lois consécutives à celle du 6 mai 1919 aux vins bénéficiaires de la présomption légale.

UN HECTOLITRE DE VIN est grevé de 101 fr. 05 de frais divers (28 postes), depuis sa sortie de la propriété, dans le Midi, jusqu'au domicile du destinataire à Paris, livraisons en fut. Cette évaluation est faite par la Chambre Syndicale du Commerce des Vins en gros de Paris.

UN CHEVAL FRANÇAIS « Mosan », appartenant à M. Wertheimer, vient de remporter le prix de 1.000 guinées, aux courses de Newmarket, à Londres. C'est un joli succès pour notre élevage.



Contre les Charançons des Pois

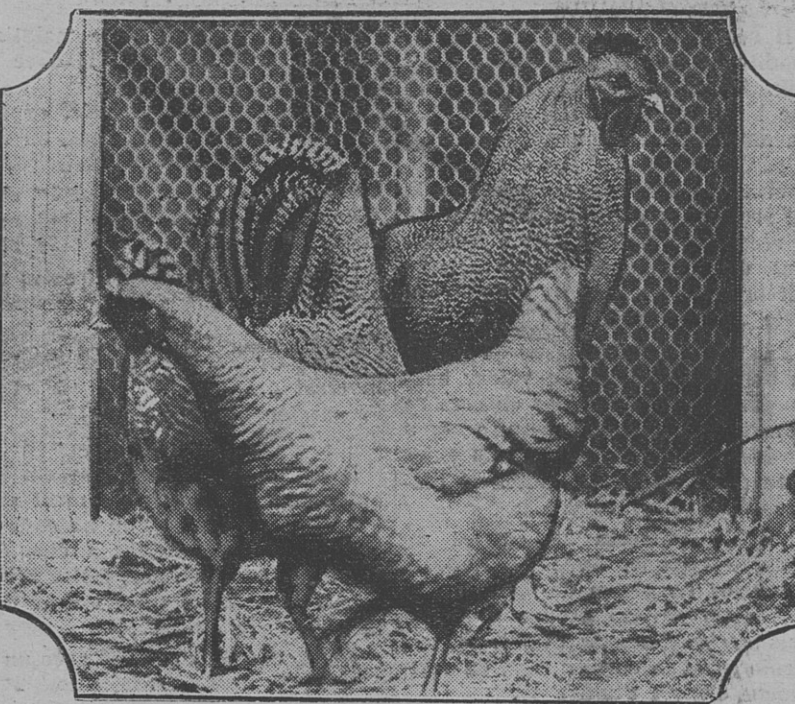
Je vous serais reconnaissant si vous connaissiez une recette pour empêcher les charançons d'attaquer la semence de pois Châtaignier, pois sucs, de vouloir me la faire connaître par votre journal.

Nous avons déjà indiqué, plusieurs fois, les mesures à prendre pour la conservation des grains et la destruction des insectes ravageurs. Pour traiter les semences attaquées, il suffit de mélanger les grains avec des cristaux de paradichlorobenzène à raison de 100 gr. par mètre cube d'espace et d'éviter au maximum l'évaporation trop rapide du produit recouvrant les tas de grains avec une toile de bâche qui permettra la concentration des vapeurs entre les grains. Mais il y a lieu de remettre du paradichlorobenzène dès que les cristaux n'existent plus et que l'odeur n'est plus appréciable.

On peut encore utiliser le sucre de carbone à la dose de 50 grammes par hectolitre de grains, dans un récipient clos et on les laisse ainsi pendant 48 heures. Puis on les étale pour faire évaporer le sulfure de carbone. Cette opération altère pas leur faculté germinative.

Certains préfèrent utiliser le tétrachlorure de carbone, inoffensif et inflammable. Il s'emploie à raison de 80 à 100 grammes par hectolitre de grains. On laisse ceux-ci 72 heures environ en contact avec les vapeurs. Tous les insectes sont alors radicalement détruits.

A l'Exposition d'Aviculture de Nantes



Un beau parquer de Plymouth Rock, prix d'honneur à M. CHENE-DURAND, Saint-André-de-la-Marche (M.-et-L.)

LE PROBLÈME SARROIS

Les Producteurs de Lait seront-ils définitivement sacrifiés le 1^{er} Juillet ?

Nous avons longuement expliqué dans notre bulletin les conditions dans lesquelles s'étaient déroulées les négociations franco-allemandes qui avaient abouti à un accord d'échanges de produits agricoles contre produits industriels à la suite du plébiscite de la Sarre.

Nous nous devons cependant de stigmatiser à nouveau l'attitude de Monsieur le Ministre du Commerce qui, devant la Commission des Douanes de la Chambre, n'a pas craint, contrairement à la vérité, d'affirmer que l'agitation agricole avait gêné son action, lui qui sait plus que tout autre que sans cette agitation agricole rien n'aurait été fait.

Nous devons cependant remercier M. le Ministre du Commerce d'un aveu : il a indiqué, devant la Commission des Douanes, que les compensations industrielles que la France avait données en contre-partie du maintien de quelques exportations agricoles en Sarre (65 millions sur 600 millions) ne représentaient que 10 % (en encore nous contestons ce chiffre) du montant des importations des produits industriels de Sarre en France et nous sommes ainsi obligés de rappeler que ces chiffres à eux seuls suffisent à prouver que c'est l'agriculture française qui a été sacrifiée dans cette affaire au profit et au bénéfice de l'industrie.

Les milieux agricoles doivent faire connaître et répéter partout que par rapport à la situation antérieure la perte des débouchés est de 90 % et le bénéfice de la réduction de la concurrence est de 90 % pour l'industrie. L'effort des organisations professionnelles qui savent prendre leur responsabilité et savent faire leur devoir chaque fois que c'est nécessaire pour le bien du pays, a permis d'aménager ces exportations et de les organiser et, malgré quelques petites campagnes intéressées faites dans des journaux qui appartiennent au vu et au su de tout le monde à la grande industrie métallurgique dans l'Est de la France, les difficultés très sérieuses que posait l'organisation de l'exportation du lait, du beurre et du fromage vers la Sarre ont été réglées à la satisfaction d'un peu plus complète des intéressés et fonctionnent dans des conditions normales.

Les paiements ont commencé dans des conditions satisfaisantes et tout permet de penser que ce régime peut durer et sauver la production laitière de l'Est de la France et, en même temps, aider à l'assainissement et à l'organisation du marché général et c'est pourquoi, pour sauver cet effort fait dans l'intérêt de l'agriculture et du pays, nous nous devons de dénoncer la campagne abominable faite par quelques industries

privilegiées : de celles qui, à la suite de la fermeture de la concurrence sarroise, se sont trouvées bénéficier de 90 % de la suppression de la concurrence antérieure, faisant sur le Gouvernement et sur le Parlement, avec l'appui d'une presse qui, trop souvent, cherche ensuite à se dire agricole, de véritables campagnes de chantage qui trouvent dans certains milieux gouvernementaux des échos par trop sympathiques pour demander qu'avant le 1^{er} juillet cet accord soit rompu et que le 1^{er} juillet les 10 % d'exportations agricoles de produits français vers la Sarre qui avaient été maintenus soient supprimés.

Nous demandons à nos amis de Lorraine et d'Alsace et à tous les paysans français unis à tous les paysans lorrains dans cet admirable esprit de solidarité qui a fait notre victoire de février, d'agir contre de telles campagnes et contre de telles infamies.

Nos adversaires posent la question sur un terrain tel que d'ores et déjà les paysans producteurs de lait de toute la France doivent se préparer à organiser la lutte pour le maintien et le respect de leurs légitimes intérêts.

Une nouvelle bataille s'engage, non pas que nous l'ayons voulue, mais parce que nous y sommes obligés par des gens qui ne prennent conscience de l'intérêt général que lorsque leurs appétits sont totalement satisfaits.

Pas plus qu'au mois de février dernier les paysans français ne laisseront prescrire leurs droits et ne laisseront, une fois de plus, sacrifier leurs intérêts vitaux aux intérêts de la grosse industrie.

Ce sera pour M. Flandin la véritable occasion de montrer ou non s'il est avec les spéculateurs et avec les trusts ou s'il est avec les paysans contre les spéculateurs et les trusts ?

Jean ACHARD.

Concours cultureux 1935

Conformément à la note parue dans la presse fin avril dernier, il est rappelé aux agriculteurs des cantons de Nantes, Carquefou, La Chapelle-sur-Erdre, Saint-Etienne-de-Montluc, Blain et Savenay que l'Office agricole décrètera en 1935 des prix aux meilleurs cultures.

Le dernier délai d'inscription étant fixé au 15 mai, les agriculteurs désireux de participer au concours sont priés d'envoyer sans retard leur adhésion à l'Office agricole, 33, rue de Strasbourg, à Nantes.

Un Brin de Causette...



Vous parlez d'un drôle de songe que j'envisage de faire, rapport à nos élections municipales de dimanche dernier...

Des ouasins m'avaient fait la blague de mettre mon nom dessus leur liste et pis v'la qu'on était passé fertous conseillers municipaux. En v'la t'y d'une affaire ! Et, comme de juste, des élections en s'arrose... ça s'arrose tant et si ben avec les électeurs, qu'en fin de compte on était quasiment parés dans les vignes du Seigneur.

Après tout, c'était point défendu de boire un bon coup, pour vider les barriques — c'est de la solidarité professionnelle, on je m'y entends point — et pis, ça faisait marcher le commerce, ce pauvre commerce qui tire la langue lui aussi, tant qu'il a soif. Sans compter qu'on avait attrapé une rude suée à dépouiller les bulletins, tellement qu'en avait dans l'urne et pis qui faisait la température dans c'te salle de la Mairie, ouaque chacun fumait et renâclait comme des locomotives.

— J'on voté pour toi, t'as en ma voix, que m'disait le père Mathelin, alors ça vaut ben une tournée !

— T'es qu'un serin, un feurluchet, que m'disait le grand Yanne. Per-quoi que tu t'es mis su cette liste ? T'aurais eu ben pus de voix su l'autre.

— C'est y ma faute, que j'prouvais, pisque j'on ren demandé en tout !

— Allons, paye quand même une chopine.

A force de tournées et de re-tournées, de rincer le palais de ceusses qu'avaient voté et point voté pour la liste, on finissait par avoir la langue ben délavée, par faire des discours politiques et économiques, comme si qu'on aurait été à la Chambre.

— T'as tout pour faire un député, jusqu'à la coupe du pantalon, qui criaient les uns.

— Mais non, c'est not futur Maire, qu'apostrophait les autres... Et vive M. le Maire !

A force d'entendre des : Vive M. le Maire ! dans mon rêve, je croyais que c'était arrivé et je voyais mon père Jeannot assis dans un fauteuil, présider une séance du Conseil municipal. Finit la rigolade. Faut prendre son rôle au sérieux, avec des belles manières. Pensez donc : premier magistrat de la commune, avoir droit à l'écharpe tricolore au ventre, pour les cérémonies, faire des mariages, présider les fêtes avec la musique et les pompiers, c'est des honneurs de première classe !

Le pus difficile, c'est de faire plaisir à tout l'monde et à son père. C'est qu'on est point lous d'or et par ces temps de dévaluation on vaut pas grand chose. Déjà dans mon Conseil y en avait qui commençaient par se négocier et se chamailler, point en la politique, mais rapport à l'administration et au budget de la commune. Allait-on garder la journée supplémentaire de prestations, on ben arrièrer les travaux commencés dans le bourg, su les chemins de la Fontaine, c'tui là du Grand Pré et des Petites Marées ? Tout ça, c'était des discussions qui n'en finissaient point et d'une manière comme de l'autre on se faisait en...guilander.

Et pis, y avait les œuvres d'assistance, de bienfaisance, les questions du service d'eau, les paperasses de la Préfecture, du Recensement, de l'Office Agricole et tout ce qui s'en suit. Jusqu'au garde-champêtre qui demandait une indemnité de vic chère. Mon Dieu, quel cassemes de tête que j'me disais comme ça, quand c'est que je reçois une bourrade de d'ssus l'épaule :

— Lève toi dan, fainéant, que m'disait la mère Jeannot. T'es le père et tu montres même point l'exemple !

Pour un rêve, c'en était un et j'étais ben hureux d'être le père et point le Maire, ni le conseiller... malgré tout le respect qu'on leur doit !

maître Jeannot

Situation du Marché du Blé

La cruelle réalité des faits Que réserve l'avenir ?

A la veille des élections municipales, le Gouvernement multiplie les communiqués triomphants.

Il ne parviendra pas à masquer les résultats désastreux de sa politique du blé.

A force de « doper » le marché, on a redonné un peu de fermeté au cours, en cette période électorale. Les faits cruels restent là :

— Blé, effondré malgré la faible reprise récente, à des cours de misère. Situation économique de la culture s'aggravant chaque jour davantage.

— Découragement, dégoût, désarroi des esprits, ayant perdu toute confiance. Situation psychologique angoissante à la veille d'une nouvelle récolte.

— Fraudes multipliées, sur les prix des blés de report et de stockage. A un niveau de prix plus bas, elles sont beaucoup plus graves qu'avant la loi. L'écart de fraude est scandaleux entre prix du pain et prix du blé.

— Désordre des exonérations frauduleuses qui désorganisent le marché. Elle fait peser sur l'avenir, — car ces abus compromettent par avance tout effort de redressement, — une lourde hypothèque.

— Lenteur de l'écoulement du report. Les maladrades du Gouvernement ont, en novembre dernier, compromis le placement du report, alors bien organisé. Nous supportons encore le poids de cette faute ; et malgré des menaces récentes de sanctions, la liquidation du report, en retard de deux mois, empoisonne le marché.

On s'en tire, faute de mieux, en exportant du report. On pouvait le faire employer en meunerie et exporter, à moindre frais, des quantités bien plus importantes de blés de stockage ou de blés libres.

— Pour le stockage, lenteurs et incertitudes. Sur la première moitié de 11 millions de quintaux, à peine 4 millions de quintaux de placés, à trois mois de la fin de campagne.

Pour la deuxième moitié, c'est l'incertitude totale. Le Gouvernement n'a pas osé encore faire connaître le sens qu'il donne à la « prise en charge » prévue par la loi. Sans doute ne le sait-il pas lui-même.

Jusqu'à nouvel ordre il faut demander aux producteurs qui soutiennent ces stocks depuis neuf mois, de continuer un acte de foi en un Gouvernement qui les a déjà trompés... Quelles garanties ont-ils ? Comment ces garanties seront-elles tenues, dans l'avenir, alors que le Gouvernement est impuissant à faire respecter dans le présent, celles qui devaient régler le sort du report et du stockage ?

Au vrai, le Gouvernement fait comme ses prédécesseurs. Il n'a plus qu'un seul espoir : une mauvaise récolte.

Il espère que le mauvais temps le tirera d'affaire ; ou que, si une grosse récolte survient, un autre que lui devra se débrouiller à sa place pour réparer les fautes commises.

En cas de grosse récolte, c'est la catastrophe certaine. Elle plongera le pays dans des troubles économiques, sociaux et politiques dont la portée débordera, et de loin, le problème du blé.

Les producteurs de blé sauront, le moment venu, prendre leurs responsabilités pour présenter un programme de réorganisation — basé sur l'élimination des excédents suivant les principes déjà approuvés par l'Assemblée générale de l'A. G. P. B. en mars 1934 — sortant des méthodes qui ont fait faillite.

Le Gouvernement qui, il y a cinq mois, avait toutes les chances pour lui, qui pouvait avoir le concours de tous les professionnels pour résoudre la crise du blé, qui a gâché ses chances par maladresse, aura, lui aussi, à prendre ses responsabilités.

Fermeture des Bureaux

Du 1^{er} Mai au 1^{er} Octobre, les Bureaux du Syndicat à Nantes seront fermés le LUNDI MATIN.

L'importation des farines algériennes et tunisiennes

L'importation croissante des farines venant d'Algérie et de Tunisie soulève actuellement une vive émotion chez les meuniers et les producteurs des régions méridionales.

La question est grave et délicate. Il faut la juger objectivement sur des faits précis.

1^o Un premier fait indiscutable : l'accroissement considérable de ces importations.

2^o Depuis quelques semaines une nouvelle cause de déséquilibre existe. L'emploi du blé de report est terminé en Algérie. Le pourcentage d'emploi du blé de stockage a bien été porté à 65 %. Mais, malgré cela, le prix moyen du mélange de blés libres et stockés mis en mouture, en Algérie, est moins élevé qu'en France où il comporte 45 % de blés de report. En Tunisie, pas de blés de report et seulement 50 % de blés de stockage. Le déséquilibre est encore plus sensible.

3^o Mais il ne faut pas exagérer l'influence de ces importations, et il faut juger à sa juste valeur la propagande intense que fait la meunerie pour rejeter sur les farines algériennes toute la responsabilité des fraudes, de la baisse des prix et du désordre qui règne sur notre marché. Les importations algériennes et tunisiennes ont leur responsabilité. La meunerie, si elle peut s'en plaindre, n'a pas le droit d'en prendre prétexte pour essayer de justifier et d'excuser ses propres fraudes.

4^o Il n'en reste pas moins qu'il faut faire quelque chose pour corriger le déséquilibre résultant du décalage des réglementations en France, en Algérie et en Tunisie.

L'A. G. P. B. a toujours pensé que de telles difficultés devaient se résoudre entre producteurs, dans un esprit de conciliation.

Manœuvres contre l'alliance des producteurs de blé et de riz

Producteurs de blé et producteurs de riz ont fait alliance pour obtenir qu'on ouvre aux riz d'Indochine, par une politique économique appropriée, ses débouchés traditionnels. Seul moyen de redresser l'économie indochinoise ; seul moyen d'arrêter l'inondation des riz que notre marché de céréales, engorgé lui-même, ne peut payer qu'à des prix de misère pour le producteur indochinois.

Mais la situation présente, si elle ruine les producteurs de riz et de blé, sert trop de puissants intérêts financiers.

On sait avec quelle âpreté ils se sont déjà défendus au Parlement et dans certaine presse.

Hier, dans les coulisses de la Conférence coloniale, ils ont fait échouer les premières mesures d'urgence que réclamaient les producteurs de blé et de riz pour dériver hors du marché français une partie des importations de riz.

Aujourd'hui, ils font tout pour essayer de briser l'accord du blé et du riz, pour dissocier les producteurs, pour les dresser les uns contre les autres.

Journalièrement, certains organes coloniaux, en France et en Indochine, déversent leurs calomnies sur les Producteurs de blé. On les accuse de « rooler » les Producteurs de riz, d'être de mauvaise foi ; d'avoir voulu « contingerter » indirectement les importations de riz en dénaturant du blé, etc.,

Rien n'est négligé pour créer un conflit entre les producteurs.

On veut éviter à tout prix l'entente qui seule pourra redresser l'aberration politique économique imposée à l'Indochine, au bénéfice de quelques intérêts particuliers, au détriment de l'agriculture française et indochinoise.

EN 2^e PAGE

Trois années d'essais sur la valeur boulangère de quelques variétés de blé, par P. ANDOUARD.



Société des Courses de Nantes

La première réunion des Courses de Nantes de printemps, aura lieu le dimanche 12 mai 1935.

Voici l'ordre des épreuves et les engagements de cette première journée :

- 1^o Prix du Conseil général, 6.500 francs (trot monté) : 10 engagements.
- 2^o Prix de Coislin, 9.000 francs (galop) : 19 engagements.
- 3^o Prix du Conseil municipal, 6.500 francs (trot attelé) : 19 engagements.
- 4^o Prix d'Archais, 11.750 francs (galop) : 27 engagements.
- 5^o Prix du 3^e dragons (militaire) : 24 engagements.
- 6^o Prix de Lucinière, 10.000 francs (steeple-chase) : 32 engagements.

Le prix des entrées journalières est fixé à : Carte homme pesage, 20 fr.; carte dame pesage, 10 fr.; carte tribune, 10 fr.; pelouse, 3 fr.; voiture, 5 fr.

La cotisation des membres sociétaires est de 120 francs. Les personnes qui désirent être sociétaires, les Officiers de réserve de la XI^e Région et les jeunes gens de 16 à 21 ans qui voudraient obtenir la nouvelle carte, qui a été créée, sont priés de s'adresser au siège de la Société, 2, rue de Bréa, à Nantes, avant le 12 mai.

Vous n'êtes pas un Agriculteur convaincu

...Si vous ne vous faites l'apôtre de la nécessité du groupement professionnel des énergies trop souvent dispersées.

En toutes circonstances, faites connaître les avantages moraux et matériels que vous retirerez des organisations agricoles auxquelles vous êtes affiliés.

Faites connaître ce Bulletin dont la raison d'être est de vous renseigner et de vous défendre.



Discipline syndicale

Nous lisons dans « Le Soc », de Rodez, ces judicieuses réflexions :

Sans discipline librement consentie, il sera impossible à l'organisation agricole d'améliorer le sort des paysans.

Les cotisations syndicales et la fidélité des syndiqués sont insuffisantes. Si les paysans veulent être défendus réellement, ils doivent rester libres. Ils ne le seront jamais tant qu'ils laisseront leurs organisations de défense professionnelle dans une condition misérable et qu'ils considéreront leur Syndicat et Coopérative comme des organismes destinés à leur rendre immédiatement plus de services matériels qu'ils ne leur en consentent eux-mêmes.

La Coopération

Sous ce titre, M. V. Charrier publie dans le « Réveil Paysan » d'Agen, un article appelant tous les paysans à l'organisation. En voici quelques extraits :

Coopérer est pour nous producteurs une nécessité urgente et vitale. Nous n'arriverons à créer des groupements solides, capables de rendre les services que nous attendons d'eux, que si l'ensemble des adhérents obtient une compréhension exacte de leur but et de leur rôle économique véritable.

La Coopération doit être imprégnée d'un sentiment de solidarité profonde...

Les Coopératives sont un moyen puissant pour créer une meilleure organisation de la production, pour permettre à celle-ci de tirer un meilleur parti de ses produits et en même temps, apporter à la consommation une réduction dans le coût de la vie. Venez franchement à nos organisations et ne brisez pas vos vieilles méfiances, l'effort de ceux qui, pleins de bonne volonté, veulent bien faire.

POUR VOS SOINS DENTAIRES
Pas de discours. Maison de confiance
Prix imbattables à qualité égale
Extraction SANS DOULEUR, 6 et 10 fr.
Nous soignons les Ass. sociaux au tarif
DENTISTES d'IDALGO de PARIS
Pess. Pommeraye, Gal. Statues, Nantes

Carnet du Docteur

En présence d'un blessé

Que faire en attendant le médecin ?

Agriculteurs !

Il est d'un grand intérêt de connaître les soins d'urgence à donner à un blessé, car ils auront une importance considérable sur l'évolution future des suites de la blessure.

Suivant que vous aurez donné les soins avec méthode, avec quelques précautions élémentaires de propreté ou que vous aurez négligé des précautions, vous diminuerez ou vous aggraverez l'état du blessé. Quelquefois même vous lui sauvez la vie en sachant, par exemple, arrêter temporairement une hémorragie.

Voici les cas, d'ailleurs bien connus de vous, où vous avez à intervenir, sans oublier de prendre la précaution de vous bien laver les mains et les frotter avec de l'alcool avant de faire le pansement :

Il y a une plaie :
Il faut à la débarrasser avec un linge propre de ses saillies : terre, vêtements, etc.; badigeonner la peau environnante avec de la teinture d'iode, recouvrir la plaie d'un pansement, en commençant par de la gaze imbibée d'alcool que l'on recouvre de ouate hydrophile ; maintenir le tout par une bande.

La plaie saigne beaucoup :
Il y a hémorragie. — Voir si l'hémorragie se produit par jet, par saccades ou en nappe.

Par jet ou par saccade, c'est une artère qui saigne, alors appliquer au-dessus de la plaie un lien que vous serrerez jusqu'à cessation du jet. (Laisser le lien serré en place deux heures au plus.) Faire alors le pansement.

Par nappe : Poser le lien au-dessus de la plaie, entre elle et l'extrémité du membre. Faire ensuite le pansement.

Il y a brûlure : Mêmes soins que pour une plaie. Mais, au lieu d'alcool, imbibez les compresses de gaze d'huile goménolée.

Il y a fracture ou luxation : Immobiliser le membre atteint entre deux planchettes recouvertes d'ouate et maintenir les planchettes posées en attelles avec une bande.

S'il s'agit d'une fracture du bras, maintenir l'avant-bras et le coude par une écharpe.

S'il y a syncope, évanouissement : Étendre le blessé, desserrer ses vêtements, le frictionner, lui faire respirer quelques gouttes d'éther ou de vinaigre.

Pour l'administration de ces soins d'urgence, quels sont les médicaments nécessaires ?

L'alcool : vous en avez tous chez vous, de l'alcool à brûler ou de l'eau-de-vie, qui conviendrait parfaitement.

Il vous reste à avoir, à l'abri, dans votre armoire à linge, dans une toile lésive :

- De l'huile goménolée..... 100 gr.
- 1 flacon de teinture d'iode... 30 —
- 2 bandes de toile de 0 m.07 de large.
- 2 crêpes de 0 m. 07 de large.
- 1 paquet de gaze.
- 2 paquets de ouate hydrophile de..... 50 —
- 1 paquet de ouate ordinaire de..... 250 —

La sixième tranche de la Loterie Nationale sera tirée le 21 mai

Le Secrétariat général de la Loterie Nationale annonce que le placement de la 6^e tranche de la Loterie 1935 étant intégralement assuré, le tirage de cette tranche aura lieu le mardi 21 courant, à 20 h. 30, au Trocadéro.



Pour empêcher les Fourmis de grimper aux arbres

Il suffit de faire un mélange de blanc d'Espagne et d'eau, de manière à obtenir une sorte de crème assez consistante. Appliquez ensuite ce mélange sur le tronc, sur une largeur de 20 centimètres, et ceci à 0 m. 40 du sol environ. Une fois sec, repassez le produit deux ou trois fois. Les fourmis ne pourront plus monter ni descendre, leurs pattes glissant sur cet enduit.

Trois années d'essais à l'extensimètre sur la valeur boulangère de quelques variétés de blé

La question du blé préoccupe les agriculteurs de façon angoissante. Question de quantité ! Question de qualité !

Après la guerre, l'Agriculture a été orientée vers une production plus grande de blé, afin de chercher à obtenir sur notre sol toutes les quantités nécessaires aux besoins de la France. Les surfaces emblavées ont été augmentées ; des variétés de blé à grands rendements ont été créées. Ces facteurs ont joué peu à peu ; les récoltes du pays se sont accrues et lorsque les conditions climatiques ont été favorables, en 1933 et 1934, la surproduction est arrivée.

Il a fallu, devant l'effondrement des prix et l'importance des stocks pesant sur le marché, prendre des mesures de circonstance et voter des lois plus ou moins heureuses pour parer aux effets désastreux engendrés par la crise de quantité.

L'absence de coté est à l'aspect de la question du blé je ne m'occuperai que de la qualité des variétés cultivées dans notre région de l'Ouest et spécialement au point de vue de leur valeur boulangère. Aussi bien, la qualité doit-elle être de plus en plus recherchée, sans nuire à la valeur culturale de l'espèce et au rendement qui doit être suffisant pour être largement rémunérateur.

Il ne faut pas en effet perdre de vue que l'industrie de la Meunerie a porté des critiques, souvent exagérées d'ailleurs, sur la qualité des blés à grands rendements, et pris prétexte de certains faits plus ou moins prouvés pour accuser ces variétés d'être la cause principale de la surproduction, d'une part, en même temps qu'elle invoquait leur qualité boulangère défectueuse pour justifier l'obligation d'importer des quantités importantes de blés de force pour y remédier.

La valeur boulangère d'un blé est déterminée par un ensemble de qualités chimiques et physiques intrinsèques.

QUALITÉS CHIMIQUES

1° Le gluten. — Le gluten, constitué par une association de matières azotées ou protéiques, a la propriété

de s'agglomérer en une masse collante et élastique quand on malaxe un pâton de farine sous un filet d'eau. Après un lavage suffisant pour éliminer l'amidon, les débris cellulaires et les sels minéraux de la farine, le gluten est séché à l'étuve et pesé.

Pendant longtemps le poids de gluten sec d'une farine fut le critérium de sa qualité. Puis on reconnut qu'il fallait tenir compte de la quantité d'eau que le gluten humide peut retenir, c'est-à-dire de son taux d'hydratation.

On sait aujourd'hui, d'autre part, que parmi les matières protéiques qui constituent le gluten, l'une d'elles, la gliadine joue un rôle de premier plan et l'on en viendra sans doute à exiger son dosage à part comme étant l'un des meilleurs facteurs de la valeur boulangère du blé.

2° Les diastases. — Les diastases ou ferments solubles existent toujours dans les grains de blé. Elles jouent un rôle certain et favorable dans la fermentation de la pâte de farine, et par suite, dans la qualité du pain. On devra sans doute dans l'avenir envisager la mesure dans laquelle elles existent dans les farines.

Il est reconnu dès maintenant que les diastases sont surtout présentes dans le germe du grain de blé. Il y a donc intérêt pour la panification à ce que la farine contienne le germe du blé, en tout ou au moins pour une bonne partie. La pratique de certains moulins qui enlèvent les germes des grains avant de les broyer serait donc nuisible à la qualité de la farine.

3° Sels minéraux. — Les sels minéraux ne sont pas très abondants dans les grains de blé. La farine en contient seulement de 0,5 à 1 %. Mais ces sels jouent un rôle non négligeable dans la panification, particulièrement les sels de chaux et de magnésium. On reconnaît peut-être dans un jour prochain qu'une bonne farine doit avoir une certaine teneur en sels totaux ou en certains éléments minéraux et cette constatation consacrera sans doute les efforts des

agriculteurs qui se montrent généreux dans leurs apports d'engrais minéraux au blé qu'ils cultivent.

QUALITÉS PHYSIQUES

Depuis une quinzaine d'années, les investigations des chercheurs ont porté sur l'étude des qualités physiques de la pâte faite avec la farine du blé. On mesure l'indice de gonflement de cette pâte, sa ténacité et l'on enregistre avec des appareils la courbe qui fixe sur le papier l'ensemble de ces déterminations. L'extensimètre de M. Chopin est l'un des appareils les mieux étudiés qui ait été inventé pour ces recherches. Il permet de calculer pour une farine, en fonction de la courbe qu'elle fournit et de la surface qu'elle délimite, un indice, dénommé W, qui représente sa valeur boulangère au point de vue physique.

Cet indice varie dans des limites très grandes suivant la variété du blé. Il est généralement faible pour les espèces dont les grains sont très riches en amidon et pauvres en gluten. Il est au contraire plus élevé dans les variétés riches en gluten et surtout dans celles dont le gluten est à la fois tenace, élastique et cohérent ; c'est le cas de certains blés produits dans les pays chauds et connus sous le nom de blés de force dont le W atteint souvent.

La détermination du W d'un blé est-elle un critérium absolu de la valeur boulangère de sa farine ? Evidemment non et l'esprit scientifique de M. Chopin ne l'a jamais prétendu. Mais il est certain que l'examen d'un blé à l'extensimètre fournit des indications précieuses, en faisant entrer en ligne de compte les qualités physiques du gluten qui jouent un très grand rôle dans la panification.

J'ai examiné dans ce travail les blés des trois dernières récoltes cultivées en Loire-Inférieure et dans les limites de la Vendée et du Maine-et-Loire. Les échantillons reçus à la Station proviennent des diverses régions de ce pays, tant au nord qu'au sud de la Loire. Les agriculteurs qui me les ont fournis ont garanti géné-

ralement la pureté d'origine de leurs semences.

Les essais ont porté en 1932 sur 48 échantillons, représentant 19 variétés ; en 1933, sur 42 échantillons, représentant 23 variétés ; en 1934, sur 75 échantillons, représentant 26 variétés. Certaines, malheureusement, ne figurent pas dans les trois années.

Parmi les recherches effectuées sur chacune, j'ai établi dans trois tableaux (la place nous manque pour les publier ici) les teneurs moyennes en gluten et le classement des variétés d'après la valeur boulangère moyenne, fournie par l'indice W à l'extensimètre.

Si l'on examine l'ensemble de ces trois années, on voit que : en 1932, 36 % des variétés ont un indice W de valeur boulangère supérieur à 65 ; en 1933, 34 %, et en 1934, 53 %.

Dans cette dernière récolte, 34 % des variétés ont un W qui dépasse 80.

Il ne paraît pas douteux que les conditions climatiques de l'année influent sur la qualité des blés, ce que l'on sait depuis longtemps. Les travaux de M. Sanson ont établi que la répartition des pluies sur les différentes périodes de la végétation du blé semblait régir l'importance de la récolte de grains. Il sera intéressant de rechercher quels facteurs météorologiques sont en relation directe avec la qualité du grain.

Relation entre la teneur en gluten du blé et l'indice W de valeur boulangère. — L'examen des chiffres de mes trois tableaux montre qu'il n'existe pas de rapport absolu entre la teneur d'un blé en gluten et l'indice W.

Le blé Vilmorin 23 en est un exemple typique. Avec des teneurs moyennes en gluten de 8,56, 9,38 et 9,09, cette variété occupe dans les trois années d'expérience soit l'avant-dernier, soit le dernier rang du classement d'après l'indice W.

De même le Rouge de Bordeaux, estimé généralement par la Meunerie, ne se classe que 14^e sur 19, 16^e sur 23 et 19^e sur 26 avec de bonnes teneurs moyennes en gluten égales à 9,74, 9,44, 9,81.

Cependant, s'il est vrai qu'il n'y

a pas de rapport absolu entre l'indice W de valeur boulangère d'une variété et sa teneur en gluten et que par suite la quantité de gluten d'un blé n'est pas un critérium de sa qualité, on peut faire deux constatations générales importantes :

1° Toutes les variétés classées dans les dix premières des trois années ont d'assez hautes teneurs en gluten, à trois exceptions près, où cet élément est inférieur à 8.

2° Toutes les variétés ayant une teneur en gluten inférieure à 7 se trouvent en queue de liste ou vers la fin du classement des indices W à l'extensimètre.

VARIÉTÉS DE BLÉS PARAISSANT RECOMMANDABLES dans L'OUEST

Parmi les variétés qui se sont bien classées dans ces expériences, toutes ne figurent pas malheureusement dans les trois années.

Seul le Vilmorin 27 se maintient au meilleur rang (1, 2, 1) avec un indice W dépassant 100.

Parmi les autres variétés, expérimentées deux ans seulement, on voit figurer en bonne place :

Champ-Joli	classé 1 ^{er} et 4 ^e
Wilson	» 4 ^e et 7 ^e
Allié	» 3 ^e et 7 ^e
Fiche-d'Or	classé 4 ^e et 11 ^e
Inversal	» 3 ^e et 12 ^e
Préparateur-Etienne	» 4 ^e et 15 ^e
Bon-Fermal	» 3 ^e et 17 ^e

Il est enfin d'autres espèces qui ont obtenu un bon classement mais qui, n'ayant figuré qu'un an dans les expériences, demandent à être étudiées de nouveau avant d'être reconnues comme bonnes à propager dans la région ; je citerai :

Forel, classé 2^e en 1932 avec un W 103,65 ; D. C. Tournour, classé 2^e en 1934, avec un W 98,26 ; Moyencourt (Benoit), 3^e en 1934 avec un W 94,66 ; Ile-de-France, 5^e en 1934 avec un W 83,86 ; Providence, 6^e en 1934 avec un W 83,56 ; Sully, 8^e en 1934 avec un W 80,52.

REMARQUES

En dehors des espèces signalées ci-dessus, certaines variétés paraissent jugées sévèrement par le classement à l'extensimètre, pour des raisons diverses.

Ainsi le Vilmorin 29, classé 9^e, 5^e et 20^e semblerait mériter un jugement meilleur ; il doit son mauvais classement en 1934 à ce que, cette année, un seul échantillon a été étudié et il s'est trouvé de qualité inférieure, alors que parmi ceux reçus en 1932 et 1933 certains ont atteint l'indice 79,17 et 77,70.

De même le Préparateur-Etienne, classé 4^e et 15^e, doit son mauvais classement de 1933 à la qualité médiocre de l'unique échantillon étudié cette année-là.

Il est, d'autre part, une remarque très importante qui montre l'influence très grande que peut exercer l'agriculture sur la qualité du blé récolté. Quelques exemples typiques permettent de vérifier la réalité de cette action, particulièrement en 1934.

	Teneur en gluten moyenne	Indice W de valeur boulangère maximum	Indice W de valeur boulangère moyenne	Indice W de valeur boulangère minimum
Champ Joli, 4 ^e	10,09	11,67	86,68	102,49
Bon Fermier, 13 ^e	11,00	11,85	71,73	83,32
Japhet, 12 ^e	9,76	11,44	72,52	102,42
Allié, 7 ^e	10,78	12,86	82,21	97,73
Rouge de Bordeaux, 19 ^e	9,81	12,24	54,60	91,00
Vilmorin 23, 26 ^e	9,09	10,81	45,02	60,37

Pour les six échantillons ayant donné les indices W maxima rapportés ci-dessus, les renseignements que j'ai pu recueillir montrent que ces résultats sont dus à l'influence combinée de semences pures, de bonne préparation du sol et surtout d'apport d'engrais complémentaires judicieusement choisis et donnés sans parcimonie.

Cette constatation permet de réhabiliter certaines variétés mal classées dans le classement général, telles que le Bon Fermier et le Japhet, en montrant ce qu'elles peu-

vent donner entre les mains des bons agriculteurs. Il n'est pas jusqu'au Rouge de Bordeaux et au Vilmorin 23, qui bien cultivés et bien pourvus d'engrais n'obtiennent des indices de valeur boulangère très supérieurs à la moyenne de l'espèce.

CONCLUSIONS

Il faut conclure avec prudence dans une question aussi importante que le choix de la variété du blé.

On doit cependant reconnaître qu'après avoir recherché surtout les variétés à grand rendement, la culture doit s'orienter aujourd'hui vers la recherche des espèces réunissant à la fois les qualités boulangères du grain et une bonne productivité.

Certes il ne faut rien exagérer et ce serait le cas si l'on venait dire « telle ou telle espèce sera prohibée du marché parce que sa valeur boulangère est inférieure à d'autres et qu'on ne peut pas faire de bon pain avec sa farine ». Il y a d'autres facteurs qui interviennent dans la qualité du pain : quantité d'eau judicieuse à ajouter à la farine — pétrissage suffisant de la pâte — qualité du levain — conduite et durée de la fermentation, etc.. Tous ces facteurs dépendent du boulanger, dont la valeur professionnelle a une très grosse importance dans la qualité du pain. J'ai indiqué d'autre part l'influence que doit exercer le germe de blé dans la panification et l'utilité de ne pas dégermer le blé au moulin avant de le broyer.

Mais il serait contraire au progrès de s'entêter à cultiver des variétés de blé donnant une farine médiocre, sous prétexte que ceux qui transforment le blé en farine et en pain peuvent, par leur valeur professionnelle, arriver à tirer parti d'une telle matière première et fabriquer avec elle un pain marchand.

L'agriculteur doit toujours, et plus que jamais, dans les circonstances actuelles, chercher à livrer des produits de qualité incontestable. Dans le cas particulier du blé, son intérêt évident est de cultiver des variétés ayant une valeur boulangère indiscutable, afin que nul ne puisse l'accuser d'avoir une part quelconque dans la qualité défectueuse que bien des détracteurs, souvent injustes d'ailleurs, attribuent au pain moderne.

Le temps n'est peut-être pas loigné où les blés à haute valeur boulangère feront prime sur les autres et je sais que déjà, dans notre région, certains meuniers recherchent de préférence les variétés de qualité reconnue.

Je ne saurais donc trop engager les agriculteurs à s'orienter dans cette voie et à faire dès maintenant une bonne place dans leurs emblavures aux variétés présentant à la fois une bonne teneur en gluten et les qualités d'une bonne valeur boulangère.

Ils trouveront dans les expériences que je viens de rapporter un certain nombre de variétés qui paraissent bien adaptées au climat de notre région. Mais la liste est loin d'être close. Un certain nombre d'espèces

	Teneur en gluten moyenne	Indice W de valeur boulangère maximum	Indice W de valeur boulangère moyenne	Indice W de valeur boulangère minimum
Champ Joli, 4 ^e	10,09	11,67	86,68	102,49
Bon Fermier, 13 ^e	11,00	11,85	71,73	83,32
Japhet, 12 ^e	9,76	11,44	72,52	102,42
Allié, 7 ^e	10,78	12,86	82,21	97,73
Rouge de Bordeaux, 19 ^e	9,81	12,24	54,60	91,00
Vilmorin 23, 26 ^e	9,09	10,81	45,02	60,37

nouvelles donnent déjà des promesses. D'autres viendront s'y ajouter. Je demande à tous les agriculteurs qui s'intéressent à cette importante question d'adresser la Station Agronomique en envoyant au laboratoire, lors de la prochaine récolte, des échantillons des variétés pures qu'ils auront cultivées, aussi bien de celles qui ont été déjà étudiées que des nouvelles. Chaque échantillon doit être d'environ trois kilogrammes.

Le Directeur de la Station Agronomique, P. ANDOUARD.

Machines Agricoles

Faucheuses

Une des premières et des plus anciennes marques françaises, de supériorité incontestable. Fabriquée avec le nouvel acier électrique, elle comporte des engrenages hélicoïdaux, silencieux, de faible usure, semblables à ceux des différentiels d'automobiles ; cinq coussinets bronze et des roulements à billes, une vitesse de coupe accélérée et des organes très élevés au-dessus du sol. Nouveau graissage automatique sous pression « Lub ».



Notices et catalogues sur demande. Machines visibles à Nantes. Ces faucheuses se font toutes coupe à droite et sont livrées avec 3 lames franco de port, et une garantie de 10 ans, contre tous défauts de construction, ou de bon fonctionnement.

Modèles 1935, derniers perfectionnements :

Barre 1 m., att. à 1 cheval, 1.780 fr.

Barre 1 m. 15, att. à bœufs, à chx ou lim..... 1.840 »

Barre 1 m. 30, att. à bœufs, ou chevaux..... 1.900 »

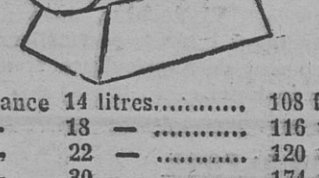
Remise à nos adhérents.

APPAREIL A MOISSONNER, pour ces trois modèles : 210, 220 ou 230 fr.

Autres marques et FAUCHEUSES A MOTEUR, nous consulter.

Barattes métalliques

Munies d'un températeur formant corps avec l'appareil, permettant l'été de le remplir d'eau fraîche et d'obtenir un beurre absolument ferme. L'hiver on y met de l'eau tiède pour ramener la température de la crème à environ 15 ou 16 degrés. Celle-ci est mise en mouvement par six palettes.



Contenance 14 litres..... 108 fr.

— 18 —..... 116 »

— 22 —..... 120 »

— 30 —..... 174 »

— 40 —..... 189 »

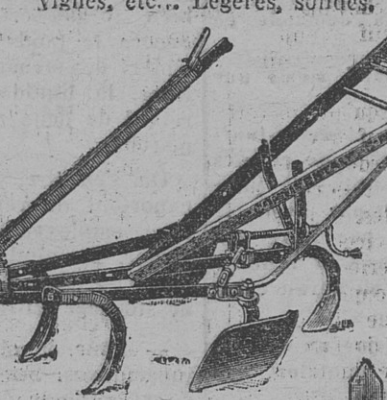
Prix départ Nantes et remise à nos adhérents.

Hangars Agricoles

Tous modèles. Nous consulter,

Houes Cultivateurs

à combinaisons multiples pour cultures de pommes de terre, betteraves, vignes, etc... Légères, solides.



Type 1 : Livré monté avec 2 lames de 75 m/m, 2 versoirs, 1 soc de 175 m/m à l'arrière et en plus : 2 lames de 75 m/m et 1 lame de 100 m/m..... 193 fr.

Type 5 : Livré avec 2 lames de 75 m/m ; 2 socs triangulaires de 250 m/m et 1 soc triangulaire de 300 m/m à l'arrière (pour travaux de sarclage)..... 193 fr.

Type 6 : Avec large raie à l'arrière : 2 lames de 75 m/m, 2 versoirs et 1 soc butteur à ailes mobiles (pour travaux de buttage)..... 216 fr.

Remise aux adhérents et port déduit sur facture gares grands réseaux

Majoration de 10 fr. pour Manchons en bois

Nous pouvons livrer ces houes avec équipements divers pour tous travaux. Nous consulter.

Râteaux à Cheval

Entièrement en acier ; dents plates, embrayage très doux. Roues renforcées avec large bandage à nervures de roulement. Pédale soulevant les dents pour reculer. Siège à ressort réglable. Fonctionnement doux et silencieux. Modèles robustes, simples et durables.

Séries à dents serrées et types légers sur demande.

Ecrémeuses

Nouveaux modèles robustes, munis des derniers perfectionnements. Construction soignée, la seule avec bassin d'huile intégral. Ecrémage parfait. Certificat de garantie de 10 ans.



80 litres, bassin central... 835 fr.

115 — — — — — 1.040 »

115 — bassin déporté... 1.120 »

150 — — — — — 1.340 »

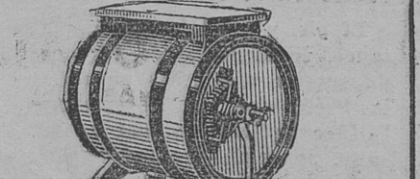
225 — — — — — 1.720 »

Remise intéressante à nos adhérents.

Réparations et pièces de rechange assurées par le Syndicat, à Nantes,

Barattes en chêne

BARATTES FIXES à double vitesse, tonneau chêne premier choix. Fabrication soignée, marche garantie.



10 litres, 175 fr. ; 20 litres, 185 fr. ; 30 litres, 200 fr. ; 40 litres, 220 fr. ; 50 litres, 245 fr. ; 60 litres, 275 fr. ; 80 litres, 320 fr. ; 100 litres, 350 fr.

Prix départ usine. — Remise aux adhérents.

BARATTES CULBUTANTES sur demande depuis 400 francs départ.

Soufreuses à dos

« Solitaire » double effet, à bécile. Prix net et franco. 118 fr.

« Mistral » double effet, à brosse. Prix net et franco. 118 »

Petite jaune, simple effet, à brosse. Prix net et franco. 98 »

Faneuses

Modèles à fourches, engrenages renforcés ; bielles extérieures doubles avec larges coussinets sur l'essieu. Bâti extra fort

MARCHES DE LA VILLETTE

Du Lundi 6 Mai 1935

ANIMAUX	Aménés	Vendus	COURS OFFICIELS du kilo, viande nette	PRIX APPROXIMATIFS du kilo, poids vif
Bœufs.....	2.794	2.750	6 00	5 00
Vaches.....	1.934	1.820	5 80	4 80
Taureaux.....	541	535	4 30	3 50
Veaux.....	2.225	2.200	8 90	7 60
Moutons				

TANTE GERTRUDE

par le grand écrivain
B. NEULLIES

La cloche de la porte d'entrée résonna en ce moment avec un son fêlé et la vieille fille s'interrompit pour aller voir à l'entrée de l'allée quel était ce nouvel intrus. Ses sourcils se froncèrent en apercevant un officier qui eût bientôt franchi la courte distance de la grande porte au bosquet et s'inclina d'un air fort cérémonieux devant la maîtresse du logis.

— Comment allez-vous, mademoiselle ? Cette chaleur tropicale est vraiment insupportable ! Je plains surtout les personnes âgées...

— Trop aimable à vous, cher monsieur ! Moi, je plains encore plus les gens serrés, étiés dans leur corset, interrompit sèchement Mlle Gertrude, en tournant le dos sans façon à cet officier interloqué. Je vous laisse faire votre cour. Au revoir ! Amusez-vous bien ! Rafraichissez

vous surtout, car votre visage congestionné m'inquiète !

Et, sur cette réplique, la vieille fille s'éloigna tout en maugréant :

— L'insolent ! Je lui en donnerai des « personnes âgées » ! Et dire que cet animal-là est en train de devenir mon neveu.

— Toujours charmante, la tante, murmura M. de Lanchères, quand il fut bien sûr que Mlle Gertrude ne pouvait plus l'entendre.

Puis, prenant une chaise, il vint s'asseoir à côté de Paulette, qui paraissait préoccupée. Le jeune homme s'en aperçut.

— Qu'y a-t-il, ma chère amie ? Vous semblez toute triste, toute chagrine ? Est-ce que ce vieux crampou vous aurait encore fait de la peine ?

Mme Wanel se sentit froissée par l'épithète peu respectueuse et répondit assez vivement :

— Je vous assure, Pierre, que ma tante est toujours bonne pour moi, malgré son air désagréable. Elle est âgée et il faut la ménager.

— Oh ! ne craignez rien ; je n'oublie pas que vous serez un jour sa légataire universelle.

— Ce n'est point de cela qu'il s'agit ! Vous m'avez mal comprise ! — et une expression dédaigneuse passa dans ses grands yeux clairs. Ma tante est originale, comme tous

les Neufmoulins d'ailleurs, mais je vous assure qu'au fond elle n'est pas méchante et elle a un grand cœur. Elle est bien meilleure qu'elle ne le paraît.

— Vous êtes l'indulgence personnifiée, chère belle, et je vous admire. N'allez-vous pas me montrer Mlle Gertrude comme une âme désintéressée et généreuse, quand je l'entends depuis huit jours vous accabler de ses récriminations au sujet de cet héritage ?

— Oui... elle est bien étrange, murmura Paulette en rougissant. Elle est même incompréhensible. A de certains moments, elle paraît furieuse de ce testament qui est venu anéantir ses espérances ; et d'autres fois, on la croirait non moins furieuse de voir que nous y avons renoncé.

— Comment ! nous ? A-t-on des nouvelles de ce Pontchieu ?

— Oui, il a écrit à M^{lle} Saint-Riquier. Lui aussi refuse catégoriquement.

— Allons, tant mieux ! tout va bien ! déclara l'officier, et ma jote Paulette sera un jour — quand le vieux crampou aura disparu — dame et châtelaine de Neufmoulins.

— Mais j'entends les chevaux piaffer devant la porte ! Il est d'ailleurs cinq heures, et j'avais ordre les amenés à cette heure. Venez, ma chère, une promenade en voiture

sera délicieuse par cette chaleur. Nous irons du côté de Ferrières, c'est la route la mieux ombragée.

Et, l'instant d'après, Paulette ne songeait plus ni au testament, ni à Jean de Pontchieu. Crânement assise sur un siège élevé et ayant à ses côtés M. de Lanchères, elle conduisait d'une main habile l'élegant dogcart attelé à la daumont de deux chevaux fringants.

Les habitants de la petite ville sortaient sur le pas de leurs portes pour voir passer la jeune femme. Tout entière au plaisir de sentir la brise caresser ses boucles blondes, celle-ci s'exaltait devant la beauté de la nature, admirait les fleurs, la campagne radieuse par cette belle après-midi d'été.

Tout en écoutant le chant des oiseaux dans les grands arbres touffus, elle babillait joyeusement, insouciant des admirations comme des critiques dont elle pouvait être l'objet.

Derrière les jalousies baissées de leur vieil hôtel, les grandes dames de l'endroit, jeunes et vieilles, déchaînaient à belles dents Mme Wanel.

— Regardez-moi cette effrontée, s'écriait l'une d'elles. Oser se compromettre de la sorte. Et ce Lanchères, à quoi pense-t-il donc ?

— Quelle odieuse créature ! maigré une autre. Il n'y a rien qui

vous fasse horreur comme ces natures vénales qui ne vivent que pour l'argent.

Effrontée et vénales ?... Elles se trompaient ; Paulette n'était ni l'une ni l'autre. Il n'y avait qu'à l'approcher quelques instants, qu'à examiner son beau visage d'une pureté idéale, pour être convaincu de son innocence d'enfant. Ses grands yeux d'un bleu violet avaient une expression de candeur, on pourrait presque dire d'innocence ingénu, qui donnaient à la jeune femme le charme si séduisant que ses dégoûts de toute sa petite personne.

On ne pouvait pas non plus l'accuser de vanité. Elle aimait l'argent naïvement, comme un enfant qui aime un jouet pour le plaisir qu'il procure. Habitée dès sa plus tendre jeunesse au luxe et à toutes les recherches du confort moderne, elle ne comprenait pas qu'on pût s'en passer ; il lui semblait aussi nécessaire à sa vie que l'air qu'elle respirait ; et lorsqu'à la mort de ses parents, elle en avait été privée soudain, elle avait trouvé tout naturel d'accepter la main du riche industriel Wanel, qui lui procurait de nouveau.

C'est en vain qu'on lui avait représenté la vulgarité du personnage, qu'on lui avait parlé des bruits qui

circulaient sur son peu de scrupules en affaires : Paulette n'avait voulu rien écouter.

— Le monde est méchant, avait-elle répondu en hochant sa jolie tête blonde ; il critique tous ceux qu'il jalouse. Il est très bon, ce M. Wanel, de me proposer ainsi de l'épouser, moi qui n'ai pas un sou à lui apporter. J'aime mieux être sa femme et partager sa fortune que de rester chez un vieil oncle bougon qui ne veut même pas me donner une robe, qui me reproche ma gourmandise lorsque j'achète un gâteau de deux sous et me gronde pendant une heure quand je donne cinquante centimes aux pauvres !

Certes, elle était frivole, la jote Paulette, mais pouvait-elle en être autrement avec une mère aussi mondaine que la sienne, dont la vie se passait en visites, en bals, et qui n'avait qu'une pensée : briller, tous les jours briller.

Lorsqu'elle était enfant et que Mme de Neufmoulins, avant de partir pour un bal, venait comme une apparition dans la chambre de la petite pour l'embrasser à la hâte, Paulette, qui contemplait en une sorte de ravissement la belle créature en toilette éblouissante, les épaules couvertes de pierres, Paulette rêvait déjà fêtes et parures, et

elle s'endormait en faisant cette naïve prière : « Mon Dieu, faites-moi grandir bien vite pour que je puisse aller au bal ! Faites surtout que je sois aussi belle que ma mère ! »

CHAPITRE III

— Je l'entends peut-être, Jean, mais, vois-tu, il faut me laisser babiller ! Je suis si heureuse ! si heureuse !... Vite ! approchez-toi un peu, que je t'embrasse encore une fois pendant qu'il n'y a personne sur la route.

Et Madeleine de Pontchieu, n'ayant pas la patience d'attendre que son frère se penchât, l'attrapa, si brusquement par le cou que le jeune homme faillit perdre l'équilibre et tomber de son siège.

— Tu es ridicule, Madeleine, avec tes manières d'enfant gâtée !

— Oh ! ne gronde pas, c'est maman Jean, ne gronde pas, sinon je vais pleurer. Et il paraît que je suis laide à faire peur quand je pleure ; c'est Contran qui me le dit. Il ne faut pas que votre petite sœur soit laide, n'est-ce pas, monsieur ?

— La ! maintenant, je vais rester bien tranquille et ne plus bouger du tout.

(A suivre).

Engrais azotés

Sulfate ammoniacal 20,40 %	88 »
Nitrate de chaux 13 %	75 »
Ammonitrite 15,50 %	77 »
Cyanamide granulée 20 %	98 »
Potazote 12 % az. + 24 % pot.	87 25
Nitrate soude 16 % synthét.	86 50

Majoration de 1 franc par 100 kilos pour livraisons inférieures à 1.000 kilos. Ces prix s'entendent marchandise prise à Nantes.

Engrais P. E. C.

Phosphate bicalcique 38 %	84 50
Engrais binaires	
15 % ac. phos. 30 % pot.	89 »
ou 22 % ac. phos. 22 % pot.	89 »
Engrais ternaires	
dosage 8/16/16	115 »
— 8/13/19	115 »
— 4/19/19	102 »
— 6/12/12	89 »
— 5/8/12	79 »

(Les 100 kilos).

Ces prix s'entendent marchandise prise au magasin.

Engrais composés O. N. I. A.

Nous pouvons fournir à nos adhérents des engrais composés O. N. I. A. Ces engrais, qui sont fabriqués par l'Office National Industriel de l'Azote de Toulouse, sont parfaitement équilibrés et nous les recommandons vivement.

Ils réunissent dans un même engrais, sous une forme assimilable et dans une proportion soigneusement étudiée, les trois éléments indispensables à toute végétation (Azote, Acide phosphorique, Potasse), dont l'action simultanée assure la plus haute production.

Ils agissent par temps sec comme par temps humide, de façon rapide et durable, grâce à la formule ammoniacale-nitrique (moitié azote ammoniacal et moitié azote nitrique).

Ils économisent le temps et l'argent : un seul transport, une seule manutention, un seul épandage, et suppression des mélanges, toujours imparfaits.

N°	Azote	Acide phosph.	Potasse	Prix
I	5	5	10	65 »
II	6	9	9	77 »
III	7	7	7	76 »
IV	8	9	16	101 »
V	10	15	15	118 »

Ces prix s'entendent franco grands réseaux par wagon de 10 tonnes. Par wagon de 5 tonnes, majoration de 1 franc par 100 kilos.

Les engrais composés O. N. I. A. peuvent être expédiés en groupage avec les autres engrais azotés livrés par l'O. N. I. A. (Sulfate d'ammoniac, Ammonitrite granulé, Nitropotasse, Nitrate de soude). Les prix indiqués sont applicables à toutes commandes de wagon complet, même composé d'engrais différents, en provenance de nos usines.

Remarque importante. — Les trois premières formules, moins riches en éléments fertilisants, ont l'avantage de contenir de la magnésie (2 pour cent environ) et du sulfate de chaux (40 à 50 pour cent, s'ajoutant à la chaux du phosphate bicalcique, et à 9 pour cent environ de soufre).

Sur la vigne, en particulier, les heureux effets du sulfate de chaux sont bien connus. Quant au soufre et à la magnésie, ils représentent deux éléments indispensables à la végétation et qui font défaut à certains sols.

Engrais phosphatés

Superphosphate (Acide phosphorique soluble eau) et citrate d'ammoniaque		
14 %	16 %	18 %
21 75	27 25	29 75

Phosphates naturels (Acide phosphorique insoluble)		
26 %	29,5 %	33 %
17 50	21 »	25 75

Scories Thomas (Acide phosphorique insoluble)		
14 %	16 %	18 %
23 10	25 40	27 70

Ces prix s'entendent marchandise prise à Nantes.

Engrais potassiques

Sylvinité riche	28 »
Chlorure de potassium	76 »
Sulfate de potasse	107 »

(Les 100 kilos départ Nantes)

L'Intensator

Engrais spécial	
2 % azote organique du cuir dissous, 10 % acide phosph.	40 »
2 % azote organique du cuir dissous, 10 % acide phosph.	40 »
3 % potasse chl.	40 »

Ces prix s'entendent marchandise prise à Nantes.

Nitropotasse

Dosant 16,50 % d'azote du nitrate d'ammoniac, moitié nitrique et 25 % de potasse du chlorure de potassium. Prix. 115 francs par 10 tonnes, franco.

Mais de semence

Lauragais	103 »
départ Nantes.	
Laudes blanc.	89 50
— roux.	94 50
départ Sainte-Pazanne.	
Maroc	65 »
départ Nantes.	

Savons

Croix d'Or	220 »
G. H. B.	215 »

Sulfate de Cuivre

Sulfate de cuivre français.	125 »
Sulfate de cuivre anglais.	129 »

Par quantités de 500 kilos et plus, nous consulter, ferons des prix spéciaux.



Grains et Farines

Voici les Cours officiels des céréales et farines dans notre région à ce jour : Nantes, le 9 mai.

Farine de froment... incotée	
Blé blanc nouveau	72/73
Avoine grise ou noire	55/57
Avoine bigarrée	51/52
Sarrasin Bretagne	57/58
Orge indigène (Côte-d'Or)	52/54
Sou bonne fabrication, région.	34/35

Cours du Bétail

SYNDICAT DE LA BOUCHERIE DE NANTES

Cours du 3 mai	
VEAUX : 595. — Le kilo sur pied : 3 à 4,75. Tous les kilos payables.	
BOEUF : 10. — Le demi-kilo : De vant : 1re qualité, 1,50 à 2 fr. ; 2e qual., 0,50 à 1,25 ; 3e qual., 0,35 à 0,50. — D'après : 1re qualité, 3,75 à 4,75 ; 2e qual., 2,25 à 3 fr. ; 3e qual., 1 à 1,75.	
MOUTONS : 246. — Le demi-kilo : 1re qualité, 7 à 8 fr. ; 2e qual., 5 à 6 fr. — AGNEAUX : Sans tarif.	

SYNDICAT DE LA BOUCHERIE DE CAMPAGNE ET MARCHANDS DE VEAUX

VEAUX : 595. — Moyenne : 2 à 2,75.

Légumes et Primeurs

MARCHÉ DU CHAMP DE MARS

Artichauts, les 12, 18 fr. — Asperges, la botte, 4 fr. 50. — Carottes vieilles, le kilo, 0 fr. 60. — Carottes nouvelles, la botte, 1 fr. — Céleri rave, la botte, 5 fr. — Choux pommes, les 16, 5 fr. — Choux-fleurs, la pièce, 1 fr. 50. — Cresson, les 12, 5 fr. — Chicorées, les 12, 6 fr. — Epinards, le kilo, 1 fr. 50. — Laitues, les 12, 4 francs. — Fraises, le carton, 7 fr. — Navets, la botte, 0 fr. 60. — Noix, le kilo, 3 fr. — Oseille, le kilo, 1 fr. 50. — Oignons, le kilo, 1 fr. 35. — Poireaux, la botte, 2 fr. — Petits pois, le kilo, 3 fr. — Radis, les 12 bottes, 3 fr. 50. — Salsifis, la botte, 1 fr. 75. — Scorsonères, la botte, 1 fr. 50. — Pommes de terre, le kilo, 1 fr. 75. — Pommes de terre vieilles, le kilo, 0 fr. 40.
--

MARCHÉ DES INNOCENTS

Paris, le 8 mai.

POMMES DE TERRE

Peu de transaction sur les vieilles pommes de terre ; les stocks s'épuisent. On s'intéresse davantage aux nouvelles du Midi ou d'Algérie.

On cote au 100 kilos, wagons départ, marchandise en vrac : Eerstelingen Nord, 64 à 65 ; jaune ronde de Bretagne, 20 ; du Limousin, 20 à 21 ; saucisse rouge de Bretagne, grosses trifies, 38.

38 ; toutes venantes, 30 à 32 ; Creuse, 38 à 40.

On cote les nouvelles, départ logées, 155 francs pour Hyères, et 160 à 162 fr. pour Bachelard.

CAROTTES. — Le marché demeure nul.

OIGNONS. — Aucun achèvement. On liquide les derniers stocks de Verberie vers 75 francs départ. L'oignon d'Egypte dénote une grande fermeté à 115-120 fr. pour le surchoix.

PAILLES ET FOURRAGES

Paris. — Marché libre.

Les pailles pressées sont en légère reprise, mais les fourrages sont calmes. On cote aux balles pressées, haute densité, aux 100 kilos départ Centre, Ouest, Nord :

Paille de blé, 13,50 à 16 ; d'avoine, 13,50 à 14 ; orge ou escourgeon, 13,40 à 14,50.
Foin, 22 à 23 ; Luzerne, 24 à 25 ; Trèfle, 23 à 24.

LÉGUMES SECS

Paris, le 8 mai.

On cote aux 100 kilos, logés, départ : Lingots, Nord ou Vendée, 200 ; flageolets, Nord, 185 ; Cocos, Landes, 210 ; Plats, Midi, nature, 215, gros 225, extra 240 ; chevriers, extra, Aragon-Dordogne, 415 à 440, ordinaires 300 à 375 ; pois ronds, Nord, 135 ; pois décorés, 215 ; fèves, Est, de 75 à 80.

Fourrages

On cote suivant lieux de production, les 1.000 kilos :

Paille de blé, récolte 1934 :	
pressée	245/250
botte	225/230
Foin nouveau, les 500 kilos	160 à 190

souvent région et qualité.

Cours des Vins

Muscadet 1934	275 à 325
Grand-Pont 1934	120 à 170
Seihels 1934	110 à 150
Noah 1934	90 à 110

Chemins de Fer de l'Etat

AVIS AU PUBLIC

Les Chemins de Fer de l'Etat ont l'honneur d'informer le public que le lundi 13 mai 1935, à l'occasion de la Foire-Exposition de La Roche-sur-Yon, ils mettront en marche un train spécial entre Veuilluire et La Roche-sur-Yon.

L'horaire de ce train est indiqué ci-dessous :

Veuilluire, 7 h. 33 ; Le Langon-Mouzeuil, 7 h. 42 ; Nalliers, 7 h. 51 ; Sainte-Gemmes-Petite, 7 h. 59 ; Lupon, 8 h. 07 ; Les Magnils-Régnières, 8 h. 14 ; La Bretonnière, 8 h. 20 ; Champ-Saint-Père, 8 h. 33 ; Les Courtesolles, 8 h. 42 ; Nesmy, 8 h. 51 ; arrivée à La Roche à 9 h. 02.

En outre, le train ci-dessus sera mis en marche le lundi 13 mai 1935 et assurera le service voyageurs dans les conditions suivantes :

1912 entre La Roche-sur-Yon et Clisson.

Pour plus amples renseignements, s'adresser aux chefs des gares intéressées.

Conservation parfaite des œufs par les excellents et pratiques COMBINES BARRAL

5 COMBINES BARRAL pour traiter 500 œufs 11 francs

Adressez les commandes avec mandat-poste dont le talon sert de reçu à M. P. BIVIER fabricant des COMBINES BARRAL 8, villa d'Alesia, Paris 14^e (Prospectus gratuits)

BACHES

Occasion - Ventes - Avec outils - Complètes 4mx2m5 4mx3m 5mx3m 5mx4m 6mx4m 1301 1571 1941 2521 3031 3841 5711 5mx5m 5mx6m 5mx8m 8mx8m 3911 3711 4321 4901 5521

BON pour un catalogue Plisson qui contient les Echantillons

PARIS, 30, Rue Toulouse-Lautrec (17^e) Téléphone : Marcadet 06.85, 06.45

DEMANDEZ les conditions de participation à la LOTERIE NATIONALE !

PLISSON

MISE EN VIGUEUR D'UN NOUVEAU SERVICE DE TRAINS

A partir du 15 mai 1935, un nouveau Service de Trains sera mis en vigueur sur les lignes de banlieue, de Normandie, de Bretagne et du Sud-Ouest.

Jusqu'au 15 mai, date à laquelle le nouveau Livret-Horaires sera substitué à l'ancien, s'adresser pour tous renseignements aux Chefs de gare, qui possèdent ce nouveau livret.

MARCHÉS RÉGIONAUX

NANTES (Talensac).

Le demi-kilo :

Beuf. — 1re catégorie, 5 à 11 fr. ; 2e catégorie, 1,50 à 2 fr. ; 3e catégorie, 0,50 à 1 fr.

Veau. — 1re catégorie, 4,50 à 8,50 ; 2e catégorie, 4 à 4,50 ; 3e catégorie, 2,50 à 3,50.

Mouton. — 1re catégorie, 9 fr. 50 ; 2e catégorie, 7 à 8,50 ; 3e cat., 4 fr.

Porc. — 3 fr. 50 à 6 fr.

Œufs. — La douzaine : 2 à 2 fr. 25. Lapins. — 4 fr. 50 à 5 fr.

Poulets. — 8,50 à 9 fr.

ANCIENS

Blé, 72 à 75 fr. ; avoine, 60 à 62 fr. ; blé noir, 70 à 72 fr. ; seigle, 65 à 70 fr. ; orge, 70 à 72 fr. ; son, 40 à 42 fr. ; foin, les 500 kil., 145 à 180 fr. ; paille, 125 à 130 fr. ; Poulets, le demi-kilo, 6 à 6,50 ; pigeons, la couple, 8 à 10 fr. ; Œufs, la douz., 1 fr. 75 à 2 fr. ; beurre, le demi-kilo, 5 à 6 fr. 25.

Beufs de travail, la paire, 3.000 à 3.500 ; vaches grasses, 700 à 1.100 ; vaches laitières, l'unité, 1.300 à 1.800 ; génisses, 450 à 650 ; veaux, 250 à 4 ; porcs 3,50 à 3,75 ; porcs de lait, 90 à 120.

Blé, de 68 à 70, les 100 kilos ; orge, de 55 à 60 les 100 kilos ; avoine, de 55 à 60 les 100 kilos ; paille, de 240 à 250 les 1.000 kilos ; foin, de 280 à 380 ; poules, la couple, 26 à 34 ; poulets, la

couple, de 18 à 32 ; canards, 24 à 34 la couple ; lapins, la pièce, 8 à 12 ; pigeons, 1,75 à 1,80 ; œufs, la douzaine, 1,75 à 1,80 ; beurre, la livre, 3,50 à 4 fr. ; Porcs maigres, la pièce, 190 à 230 ; porcelaines, la pièce, 80 à 120.

CHATEAUBRIANT

Blé, premier commercial, 68 ; avoine, 60-65 ; seigle, 65-70 ; orge, 60-65 ; sarrasin, 65-70 ; farine, 120-125 ; son, 65 à 60.

Paille de blé, 140 à 150, les 500 kilos ; foin, 150.

Beufs ordinaires, 65-70 ; première qualité, 70-80 ; devoirs en plus, 80-85 ; beurre fin, 7,50 à 8 ; œufs, la douzaine, 1,50 à 1,60 ; la pièce, 15-16 ; poules, 1,50 à 1,75 ; la pièce, 15-16 ; canards, 19-24 ; pigeons, 4-4,50 ; lapins, 10-12.

Paille de travail, de 2.000 à 2.500 la paire ; beufs gras, de 2 à 2,75 le kilo ; vaches laitières ou amouillantes, de 1.000 à 1.300 pièce ; vaches grasses, de 1.50 à 2 le kilo ; génisses, de 800 à 1.000 ; veaux de lait, de 3 à 4,50 ; porcs de 3,25 à 3,50 le kilo ; moutons, de 5 à 6 le kilo ; porcs de lait, de 100 à 120 ; porcs maigres, de 15